

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU TROIS JUILLET DEUX MIL VINGT-CINQ**

à 19 heures 02, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Valentine GABEL, Patrick GUARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie RAVaine, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVaine, Michel REGIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Boris HUBERT procuration à Isabelle MULLER, Jean-Philippe BESLER procuration à Nathalie RAVaine, Céline TONUS procuration à Nicolas AUBRY.

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 26 juin 2025.

La séance est ouverte à 19h 02, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVaine, élu à l'unanimité.

N° 2025/004/002

Objet : Délibération rectificative vente terrain allée du Pré Pignard

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du 17 décembre 2024 pour délibérer quant à la vente du terrain sis allée Pré Pignard, à la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. En effet, celui-ci a décidé d'attribuer la vente de la parcelle cadastrée section 02 numéro 691 d'une contenance de 29,84 ares moyennant le prix de 440 000 euros pour le projet d'un collectif de 22 logements à la société MC Promotion SAS 2 rue du Feeder 57300 Hagondange.

Or, le candidat retenu nous a fait savoir qu'il souhaitait se substituer à une autre société plus adaptée à cette opération immobilière, à savoir : la Société Civile Immobilière "LUCAS", ayant son siège social à HAGONDANGE (57300) 2 rue du Feeder, immatriculé au RCS de METZ sous SIREN 488 639 899, représentée par Monsieur Maurice CASCIANO. Il est alors proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 17 décembre 2024,

Vu l'avis des Domaines du 08 décembre 2024,

Vu le Procès-Verbal d'Arpentage numéro 247 établi par Monsieur Hervé HELSTROFFER, Géomètre Expert à BOULAY (Moselle) en date du 23 janvier 2024, enregistré au service du cadastre de METZ,

Vu la délibération du 17 décembre 2024,

Vu la demande de la MC PROMOTION SAS de se substituer à la SCI LUCAS,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, par 0 voix contre, 0 abstention,
Décide :**

- De vendre la parcelle cadastrée section 2 numéro 691 d'une contenance de 29,84 ares, à la société SCI LUCAS au lieu et place de la société MC PROMOTION SAS, moyennant le prix de 440.000,00 euros,
- Et rappelle les termes de la délibération du 17/12/2024 susvisée :
- Dit que la demande de permis de construire devra être conforme au projet présenté à la Commune par MC promotion SAS, 2 rue du Feeder 57300 Hagondange,
- Dit que les frais de notaire et branchements sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération,
- Charge Maître Ingrid THEVENOT, étude notariale à VIGY, de recevoir l'acte de vente,

Pour extrait conforme, Vigy le 03 juillet 2025,

Le Maire, Sylvain WEIL,

